

Déclaration Liminaire du CHSCT du 25/02/2014

Monsieur le Président,

Suite à la réception de l'ordre du jour, nous vous avons demandé de le modifier pour aborder au point n°3 les conditions de travail. Le 20 février 2014, vous nous avez répondu vouloir aborder ce point dans les questions diverses.

Dans la note d'orientation, les conditions de travail sont la raison d'être du CHSCT (**Condition de Travail**). D'ailleurs, la directrice des ressources humaines du Secrétariat Général du Ministère, également Présidente du CHSCT-M, Michèle FEJOZ, demande « **un engagement sans faille** » sur les questions de santé et de sécurité au travail.

Cette note est la résultante de la pression des syndicats et tout particulièrement de Solidaires aux Finances qui lors des deux derniers CHSCT-M a démontré, en s'appuyant sur l'analyse des rapports ministériels, l'absence d'évolution voire des reculs inquiétants dans la prise en charge par les directions des questions de santé et de sécurité au travail. Après 2 ans de fonctionnement des CHSCT, il est fortement regrettable d'en être toujours là, c'est à dire à rappeler de façon répétitive les obligations des directions.

Pour Solidaires aux Finances, l'objectif du CHSCT est :

- de mieux appréhender les situations de travail au plus près du terrain, les écarts entre l'organisation prescrite et ce que vivent les agents au quotidien, les contraintes organisationnelles subies par les personnels, etc.
- et de comprendre et d'accepter qu'il y a des liens entre l'organisation du travail et la santé des personnels et la qualité du service rendu.

A la lecture des fiches de signalement, Solidaires aux Finances a constaté une hausse des incivilités envers les agents des Finances Publiques. Ces incivilités sont sanctionnées par la direction.

Nous attirons votre attention sur le fait que les agents sont de plus en plus confrontés à la détresse des contribuables compte-tenu de la pression fiscale. Les agents des Finances Publiques sont souvent seuls et désemparés face à cette souffrance.

Ce phénomène est une nouvelle cause d'angoisse pour des agents qui sont déjà largement surmenés.

D'autre part, le CHSCT devrait étudier l'impact des suppressions d'emploi, celles-ci ayant un lien direct avec les conditions d'organisation des services, les conditions de travail des agents, et la santé au travail.

Monsieur le Président, le 18 juin 2013, nous vous demandions de mettre en place des mesures concrètes et efficaces pour améliorer la santé au travail des agents placés sous votre responsabilité. La multiplication des groupes de travail n'aboutit pas à des résultats significatifs. Solidaires aux Finances souhaite vous rappeler votre obligation de résultat dans ce domaine. Nous ne pouvons nous contenter de « réparation », ni même de « protection », il est nécessaire d'agir sur la « prévention ».

Pour conclure, dans la note d'orientation, il est rappelé l'obligation de donner aux membres du CHSCT les moyens de fonctionner et de travailler en leur transmettant tous les documents utiles à leur action.

A ce jour, ils nous ont été transmis via le site MIOGA. Cependant, nous ne disposons pas des moyens techniques pour pouvoir préparer et étudier ces documents avant la réunion.

Si ce dispositif est destiné à être maintenu, nous souhaitons que le matériel adéquat soit mis à notre disposition (ordinateurs portables et possibilités de connections à l'intranet).